

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN  
Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne  
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :  
17

Séance du 13 novembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER- N.  
PFALZGRAFF- L. VILAIN- N. GIEGEL

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - L. SCHNEIDER - D.  
BARRAL - C-MULLER - J-L CHERIOUX- M BECKENDORF

Absents excusés :

A. SCHOTT

Secrétaire de séance :

Madame I. CORPART

Point n° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire expose conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité**

Désigne Isabelle CORPART, secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2017

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 13 novembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN  
Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne  
Nombre des conseillers élus  
19  
Conseillers en fonction :  
18  
Conseillers présents :  
17

Séance du 13 novembre 2017  
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER- N.  
PFALZGRAFF- L. VILAIN- N. GIEGEL

Messieurs: H.P. GANGLOFF- J. L. JAEGER- B. HIRSCH - L. SCHNEIDER - D.  
BARRAL - C-MULLER - J-L CHERIOUX- M BECKENDORF

Absents excusés :

A. SCHOTT

Secrétaire de séance :

Madame I. CORPART

**Point n° 2 : Approbation du compte rendu de la séance du 02 octobre 2017 :**

Monsieur le Maire résume le compte rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue 02 octobre 2017 et dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 13 novembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN  
Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne  
Nombre des conseillers élus  
19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :  
17

Séance du 13 novembre 2017  
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER- N. PFALZGRAFF- L. VILAIN- N. GIEGEL

Messieurs: H.P. GANGLOFF- J. L. JAEGER- B. HIRSCH - L. SCHNEIDER - D. BARRAL - C-MULLER - J-L CHERIOUX- M BECKENDORF

Absents excusés :

A. SCHOTT

Secrétaire de séance :

Madame I. CORPART

**Point n° 3 : Création d'un emploi de rédacteur territorial**

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Entendu les explications du maire ;

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

1 - La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour occuper les fonctions de DGS à compter du mardi 14 novembre 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de licence. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

2 - De modifier ainsi le tableau des effectifs.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 13 novembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne  
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :  
17

Séance du 13 novembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER- N.  
PFALZGRAFF- L. VILAIN- N. GIEGEL

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - L. SCHNEIDER - D.  
BARRAL - C-MULLER - J-L CHERIOUX- M BECKENDORF

Absents excusés :

A. SCHOTT

Secrétaire de séance :

Madame I. CORPART

Point n°4 : Subvention école maternelle

Vu la demande de la « *Coopérative Scolaire Alphonse Daudet* » en date du 6 novembre 2017 et le dossier adressés à M. le maire ;

Entendu les explications du maire ;

Considérant que la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider ;

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'accorder à la « *Coopérative Scolaire Alphonse Daudet* » une subvention de **237,45** euros pour l'achat de draisennes pour l'école maternelle
- D'autoriser M. le maire à signer toute pièce nécessaire.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 13 novembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN  
Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne  
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :  
17

Séance du 13 novembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER- N. PFALZGRAFF- L. VILAIN- N. GIEGEL

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - L. SCHNEIDER - D. BARRAL - C-MULLER - J-L CHERIOUX- M BECKENDORF

Absents excusés :

A. SCHOTT

Secrétaire de séance :

Madame I. CORPART

Point n°5 : Adoption d'un règlement de la commission d'attribution des places réservées en crèche par la municipalité

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et petites enfance en date du 06/11/2017

Considérant le nombre croissant de demande de places réservées par la commune dans l'établissement Léa et Léo

Considérant qu'il est nécessaire pour des questions de transparence dans l'attribution de ces dernières d'adopter un règlement régissant le fonctionnement de la commission d'attribution

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- D'attribuer les places réservées uniquement aux résidents de Mittelhausbergen
- D'adopter le règlement annexé à la présente délibération

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 13 novembre 2017

Le Maire

B. EGLES

